

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Lundi 04 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10 (dont 1 pouvoir)
Nombre de Votants : 11

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs GRIMAND Marc, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, Philippe POIRSON, DECATOR Mathieu

Etaient excusés : M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. LEBLANC Bruno), M. BRUN Vincent, M. FOURMY Samuel et Mme COCHET Aurélie.

Etaient absents : M. GAGNEUX Jean-Louis ; Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil : Mme LORIZ Isabelle a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Rentrée des classes – Reconduction de la semaine à quatre jours pour 3 ans à partir de 2024-2025

Conformément aux engagements du Président de la République, l'organisation du temps scolaire sur quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est rendue possible à compter de la rentrée 2017, par dérogation au cadre général de quatre jours et demi.

Cette dérogation nouvelle donne davantage de souplesse aux acteurs de terrain afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des élèves. Les rythmes scolaires doivent pouvoir être aménagés à la réalité de chaque territoire, permettant de maintenir la semaine de quatre jours et demi là où cette organisation est satisfaisante ; ceux qui souhaitent changer ont pu le faire et les communes ont délibéré en 2017.

En 2017, les trois communes du RPI (Le Montellier, Bressolles et Pizay) ont pris chacune une délibération dont l'objet portait sur une motion à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale en vue de laisser la possibilité aux communes dès la rentrée 2017 d'un retour à la semaine de 4 jours.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la semaine à 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Po/Le Maire

Marc GRIMAND

La 1^{ère} Adjointe.

Isabelle LORIZ



Délibération rendue exécutoire le : 06/03/2024

Après affichage et publication du : 06/03/2024

Le Maire, Marc GRIMAND L'Adjointe : Isabelle LORIZ

[Signature]